

Réf.	2021	029
------	------	-----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
22/09/2021	01/10/2021	19	10	18

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept septembre à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, salle Georges Blanc, située 1 place de la mairie à Fontenay- lès- Briis, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

**Mmes**, DELANGUE, JOAO et NORDBERG

**MM.** BRUNEL, CIPRES, DEGIVRY, FRAPIER, JACQUET, LAVAUD et RABY

Absent ayant donné procuration à :

Mme ARTUS a donné pouvoir à M. RABY

Mme DUPONT a donné pouvoir à M. JACQUET

Mme DUVAL a donné pouvoir à M. BRUNEL

Mme HENNOcq a donné pouvoir à Mme DELANGUE

Mme JALABERT a donné pouvoir à M. CIPRES

Mme MAINGONAT a donné pouvoir à M. DEGIVRY

M. GOBLET a donné pouvoir à M. FRAPIER

M. SCHMIDT a donné pouvoir à Mme NORDBERG

Absent :

Mme MARCADÉ

Mme NORDBERG a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : MODIFICATION DU PERIMETRE ET APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX OUEST ESSONNE SUITE A LA DEMANDE D'ADHESION DE LA VILLE DE DOURDAN**

Monsieur le Maire expose,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles ses articles L.5211-5, L.5211-8, L.5211-20, L.5211-20-1 et L.5711-1

**VU** la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**VU** ensemble les arrêtés préfectoraux n°2016-PREF.DRCL/901 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant fusion du Syndicat intercommunal pour l'Adduction de l'Eau Potable dans la Région d'Angervilliers, du Syndicat intercommunal des Eaux de Lavenelle, du Syndicat Intercommunal des Eaux du Roi, du Syndicat intercommunal des Eaux Souzy-la-Briche, Mauchamps, Torfou et Chauffour-lès-Etréchy et n°2017-PREF-DRCL/817 du 22 novembre 2017 actant du statut juridique du Syndicat des Eaux Ouest Essonne

(SEOE), n° 2020-PREF-DCPPAT-BCA-242 du 19 octobre 2020 et n°2021-PREF-DRCL-509 du 21 juillet 2021,

**VU** la délibération n° DCS2021-08 du 24 Mars 2021 du Comité Syndical approuvant les modifications des statuts du Syndicat des Eaux Ouest Essonne

**VU** la délibération n° DEL2021088 du 08 Juillet 2021 de la Ville de Dourdan relative à l'adhésion de la ville de Dourdan au Syndicat des Eaux Ouest Essonne pour transfert de la compétence globale « eau potable »

**VU** la délibération n° DCS2021-20 du 16 Juillet 2021 du Comité Syndical de SEOE approuvant l'adhésion de la ville de Dourdan au Syndicat des Eaux Ouest Essonne pour la gestion globale de la compétence « eau potable ».

**CONSIDERANT** que la demande d'adhésion de la ville de Dourdan implique une modification du périmètre du SEOE donc des statuts, subordonnée de fait à l'accord des structures membres du Comité syndical du SEOE,



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
À 15 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (ARTUS, JOAO, RABY),

**SE PRONONCE** favorablement à la modification du périmètre de SEOE

**APPROUVE** les nouveaux statuts du SEOE

**CHARGE** Monsieur le Maire de poursuivre toutes procédures nécessaires à l'adoption de ces statuts

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

  
Le Maire  
  
Thierry DEGIVRY